

Direction générale des Finances publiques

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES  
BEAUNE  
0001 RUE GASTON ROUPNEL  
21200 BEAUNE

Mél : sie.beaune  
@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : LESEURE Hugo  
Téléphone : 03 45 42 19 24

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES  
BEAUNE  
0001 RUE GASTON ROUPNEL  
21200 BEAUNE

PARENT CAROLINE  
POUR SCI C.L.E.M

1 PL DE L EUROPE  
21630 POMMARD

**Objet: Imposition supplémentaire  
de CFE et d'IFER  
Année 2023**

**Etablissement :**

**N° SIRET : 82457447900013**

SCI C.L.E.M  
1 PL DE L EUROPE  
21630 POMMARD

BEAUNE, le 23/09/2024

Bonjour,

Je vous informe, qu'en application des dispositions de l'article L-174 du Livre des Procédures Fiscales, les omissions ou erreurs constatées en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) peuvent être réparées par l'administration jusqu'à l'expiration de la troisième année suivant celle au titre de laquelle l'imposition est due.

Au cas particulier, le contrôle des bases de cotisation foncière des entreprises et d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux de l'établissement désigné ci-dessus, pour l'année citée en l'objet, me conduit à envisager l'émission d'un rôle supplémentaire d'un montant estimé à 245 euros, au(x) motif(s) suivant(s) :

Avis initial de CFE 2023 non émis

et selon les éléments détaillés dans la fiche ci-jointe.

Cette correspondance ne constitue qu'une information préalable à la mise en recouvrement de l'imposition supplémentaire prévue. Toutefois, en cas de désaccord, vous disposez d'un délai de trente jours pour faire valoir vos observations.

Je reste à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Veuillez croire en l'assurance de ma considération distinguée.

  
Carole GANGLOFF  
Contrôleur  
des Finances Publiques

Direction 210 SIE 2100101 IFU 2100101251 CSP  
 Nom du redevable SCI C.L.E.M  
 SIRET 82457447900013  
 Adresse 1 PL DE L EUROPE POMMARD  
 Rang de l'IS 2 Bénéf. de l'IS 0  
 Direction d'imposit. 210 BFC ET COTE D'OR  
 Commune d'imposit. 492 POMMARD  
 Comptable local / DGE 0210070 SIE BEAUNE

**CFE/IFER 2023**

**Fiche d'imposition supplémentaire**

(Attention : Ceci n'est pas un avis d'imposition)

1 Détermination des nouvelles bases d'imposition de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)							
1	VL des biens passibles de taxe foncière	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens	Base brute	Réduction création	Réduction artisan coop.		
	0	non	0	0	0		
2	Base avant base mini	Base après base mini	Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum	Base minimum applicable	Imposition établie sur	Temps partiel ou moins de 9 mois par an	
	0	1 016	<= 250 000	1 016	semaines	non	
2	Bases taxables et cotisations	Cotisation foncière des entreprises			TGEMAPI	TSE	
		Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité			
1	Taux			23,41 %			
2	Base rectifiée RS			1 016			
3	Base exonérée rectifiée RS effet CVAE			0			
4	Base antérieure			0			
5	Base exonérée antérieure effet CVAE			0			
6	Base imposée			1 016			
7	Base exonérée effet CVAE			0			
8	Cotisation			238			
9	Dont cotisation revenant à la Société du Grand Paris ou à l'EPFL de Guadeloupe ou à l'EPFL de Martinique ou à l'Etat						0
10	Cotisation exonérée effet CVAE frais inclus						0
3	Bases taxables, droits et cotis. au profit	Chamb. Com. Industrie ou Etat	des organismes consulaires ou de l'Etat			Majorations pour	Tot. CMA ou Etat
			Chambre Métiers Artisanat				
			Dt add. CFE (DA) au profit de la CMA ou de l'Etat	Dts fixes (DF) au profit de la CMA ou de l'Etat	Dts Ad/Res (DAD) au profit de la CMA ou de l'Etat		
1	Taux						
2	Assiette rectifiée RS						
3	Assiette antérieure						
4	Assiette imposée						
5	Assiette exonérée						
6	Cotisation						
7	Cotisation exonérée						
21 Récapitulation des cotisations et détermination du TOTAL A PAYER							
1	Total des cotisations de CFE (incluant la TSE et la TGEMAPI)						238
2	Frais de gestion correspondants						7
3	Total des cotisations au profit des organismes consulaires						0
4	Frais de gestion correspondants sur TCCI : 0 sur total TCMA : 0						0
33	Total des cotisations et frais						245
34	(+ Reprise sur dégrèvement, crédit d'impôt ou restitution indu						0
35	(+ Intérêts de retard ou majorations						0
36	<b>TOTAL A PAYER</b>						<b>245</b>
22 POUR INFORMATION							
1	Nouvelle cotisation minimum CFE						245
2	Aides soumises au règlement de minimis						0
3	Aides soumises au RGEC						0